

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2025

PROTÉGER L'EFFECTIVITÉ DU DROIT FONDAMENTAL D'ÉLIGIBILITÉ - (N° 1415)

AMENDEMENT

N ° CL2

présenté par

M. Duplessy, M. Amirshahi, Mme Balage El Mariky, M. Iordanoff et Mme Regol

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.